



**DELIBERATION du BUREAU de la Communauté**

**N° 2026 – B - 010**

Séance du 11 février 2026

**ADHESION A L'ETABLISSEMENT AGENCE AMENAGEMENT ET  
ATTRACTIVITE (AAA.23)**

-----

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 16 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 6 février 2026.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**ETAIT EXCUSE** : Monsieur Philippe ESTERELLAS.

**Mme Valérie BERTIN** présente le rapport suivant :

Considérant l'intérêt pour la collectivité de poursuivre notamment le développement du Programme Alimentaire Territorial (PAT) favorisant les circuits-courts dans les cantines et porté par l'AAA.23, il apparaît opportun pour la Communauté de communes d'adhérer à cette association au titre de l'année 2026.

Le montant de la cotisation 2026 s'élève à 3 500,00 €.

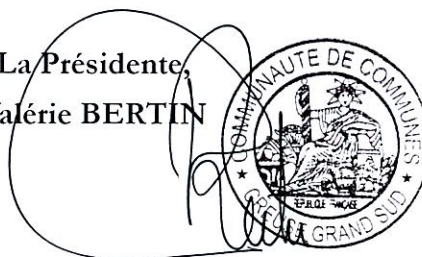
**Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'ADHERER** à l'AAA.23 pour l'année 2026 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de **3 500,00 €**.

Ainsi fait et délibéré le 11 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le  
PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260211-2026\_B\_010-